

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ➡ **N° 2023_05_04_26**

➡..... Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Contentieux.

Date de la convocation

▪ 30 mars 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BAILLARD Sylvie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
M. MARLOT Loïc	à	Mme KOROL Renée
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. Yannick SENEAL

SERVICE RESSOURCES

CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX
--

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux, notamment dans le domaine de l'urbanisme.

En conséquence, il est proposé de constituer une provision de 1 500 € (*mille cinq cent euros*) au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans l'attente du jugement d'un permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Lille (Dossier TA n° 2208040-1) :

CREANCE	RISQUE FINANCIER ESTIME
Frais exposés (Article L761-1 du Code de Justice Administrative) Permis de construire en attente de jugement (Dossier TA n° 2208040-1)	1 500,00 €

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2023 au compte 6815 «Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 1 500,00 € (*mille cinq cent euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2208040-1.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#